



**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**PROJET « PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET APPUI AU SECTEUR  
TOURISTIQUE » (PAST)**  
**FINANCEMENT NON REMBOURSABLE H944-HT**  
**BANQUE MONDIALE**

**SOLLICITATION DE MANIFESTIONS D'INTÉRÊT**  
**AON-CC-MEF-491**

**« Sélection d'une entité de gestion en vue de la mise en œuvre  
opérationnelle du Fonds communautaire de développement touristique et  
de financement d'évènements culturels dans le cadre du PAST »**

La République d'Haïti a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un financement non remboursable pour l'exécution du projet intitulé « Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » (PAST) dont les objectifs sont : i) accroître l'attractivité des sites culturels du Nord d'Haïti pour les touristes ; ii) améliorer le cadre de vie pour les résidents vivant dans le Nord d'Haïti ; iii) appuyer la capacité du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence définie, en cas de nécessité.

Dans le cadre de la Sous-composante C3 du PAST : « Dons aux événements communautaires et au développement du tourisme », un Fonds communautaire de développement touristique et de financement d'évènements culturels a été créé. Il a pour vocation d'accompagner les initiatives des communautés locales et des porteurs de projet principalement dans les domaines de la culture et de l'artisanat. Ces activités seront destinées à promouvoir des manifestations locales et à améliorer ainsi l'offre touristique dans le Nord et, notamment dans les communes d'intervention du PAST.

L'Unité technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances (UTE-MEF) chargée de l'exécution du PAST sollicite les services d'une *Entité de gestion en vue de la mise en œuvre opérationnelle du Fonds communautaire de développement touristique et de financement d'évènements culturels*. Les services de consultant (« Services ») consistent de façon non exhaustive à :

- i) Promouvoir le Fonds auprès des bénéficiaires potentiels ;
- ii) Faire état de l'évolution du portefeuille du Fonds et des opérations du Fonds à partir des informations reçues des Bénéficiaires et de l'UTE ;
- iii) Préparer le Plan Annuel de Financement (PAF), assurer sa mise en œuvre, son suivi, son évaluation, sa supervision au quotidien (élaboration des différents rapports) ;
- iv) Recevoir les demandes de financement et décider de leur admissibilité selon les critères établis ;
- v) Superviser l'exécution financière des projets ;

- vi) Assurer le renforcement des capacités des Bénéficiaires ;
- vii) Garantir la mise en œuvre de toutes les procédures administratives et de contrôles décrites dans le Manuel d'Opération du Fonds et des autres manuels et procédures auxquels il fait référence ;
- viii) Servir de secrétariat au Comité de pilotage et au Comité de sélection et, à ce titre, organiser leurs réunions et y participer, préparer les ordres du jour et élaborer les compte-rendus ;
- ix) Etc.

Les TDR peuvent être consultés sur le site de l'UTE à partir du lien ci-dessous: <http://www.ute.gouv.ht/bm/index.php/publications2/documents2/documents-past>

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), par le biais de l'Unité Technique d'Exécution (UTE), invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées (« Consultants ») doivent *fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience similaire pertinente pour l'exécution des services* (brochure contenant des informations d'ordre général sur le bureau d'études, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, disponibilité du personnel adéquat pour fournir les services, etc.).

Il est porté à l'attention des firmes intéressées que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID », janvier 2011 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les firmes intéressées peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Une firme sera sélectionnée selon la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires en adressant une demande écrite ou par courriel envoyé à [passation.marches@ute.gouv.ht](mailto:passation.marches@ute.gouv.ht) ou à l'adresse ci-dessous indiquée, de 9 :00 A.M. à 4 :00 P.M. (heure locale d'Haïti), du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt *écrites* doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier postal, **au plus tard le 19 juillet 2017, à 16h** (heure locale d'Haïti), à:

Ministère de l'Économie et des Finances  
À l'attention du Directeur de l'Unité Technique d'Exécution  
26, rue 3 – Pacot  
HT6113 Port-au-Prince, HAÏTI

Jude Alix Patrick SALOMON  
Ministre de l'Économie et des Finances